

NON à la nouvelle redevance Billag

- NON à des impôts toujours plus nombreux et plus lourds
- NON à la redevance Billag généralisée
- NON à la toute-puissance du Conseil fédéral en matière d'augmentations d'impôts
- Halte au pillage des citoyens, des PME et de l'économie

NON à la nouvelle redevance Billag (www.nouvelle-redevance-billag-non.ch)

Référendum contre la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a - 66), que la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:			
	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Prénom	Date de naissance jour mois année			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

Expiration du délai référendaire: 15 janvier 2015

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Date: _____

Sceau

Le / La fonctionnaire compétent/e:
Fonction officielle: _____
Signature manuscrite: _____

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **le plus vite possible** au comité référendaire « **NON à la nouvelle redevance Billag** », case postale 8166, 3001 Berne; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées auprès de l'Union suisse des arts et métiers usam, tél. 031 380 14 14
ou mél. info@nouvelle-redevance-billag-non.ch.

La modification de la loi sur la radio et la télévision adoptée par le Parlement introduit une nouvelle redevance Billag pour tous, également pour les entreprises. Dites NON à ce nouvel impôt nuisible aux PME et soutenez le référendum. Signez maintenant et faites-nous parvenir le plus grand nombre de signatures possible! D'avance merci!